

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## 20<sup>e</sup> RALLYE DE DIEPPE VHC

*Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2025), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement du championnat de France des rallyes VHC*

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° **225** en date du 13 Mars 2025.

Le 20<sup>ème</sup> RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 51<sup>ème</sup> Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants :

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe Rallye, Organisateur Technique, organisent du 9 au 10 Mai 2025, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

## **20<sup>ème</sup> RALLYE DE DIEPPE VHC**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Voir règlement particulier du 51<sup>ème</sup> Rallye Dieppe Normandie

#### **1.1p. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf***

|  |                                    |             |
|--|------------------------------------|-------------|
| Directeur de Course VHC :                    | Jannick DAUBIGNE                   | 6560-0410   |
| Collège des commissaires sportifs :          |                                    |             |
| Présidente                                   | Françoise MAWDSLEY                 | 1653-1303   |
| Membres                                      | Claude CHRISTEL                    | 9367-1303   |
|  | Francis LEVAVASSEUR                | 5849-1318   |
| COMMISSAIRES TECHNIQUES :                    | Resp : Bernard POTTIER «Gorduche » | 196163-0114 |
|  | Adj : Marc RICHE                   | 2261-0112   |
| Chargés des relations avec les concurrents : | Patrick GRENIER                    | 220147-0112 |
|  | Angélique GODEFFROY                | 248557-0114 |

#### **1.2p. ELIGIBILITE**

Le 20<sup>ème</sup> Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Championnat de France des Rallyes VHC 2025
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2025
- Coupe de France des rallyes VHC 2025 coefficient 2

#### **1.3p. VERIFICATIONS**

##### **Vérifications administratives OBLIGATOIRES :**

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

**Bar Resto Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL pour les Samedi 3 et Dimanche 4 Mai**  
**Hippodrome de Dieppe à Rouxmesnil-Bouteilles les Jeudi 8 et Vendredi 9 Mai**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- 1<sup>ère</sup> page de passeport technique historique PTH
- Utiliser la demande d'engagement spécifique VH

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

**Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.**

**Pour les équipages qui ne participent pas à la séance d'essai :**

Elles auront lieu le Vendredi 9 Mai 2025 de 09h00 à 17h00 à l'Hippodrome de Dieppe – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye ([www.dieppe-rallye.com](http://www.dieppe-rallye.com)) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits du vendredi et du samedi)**.

**Pour les équipages qui participent à la séance d'essai :**

Elles auront lieu le Vendredi 9 Mai 2025 à partir de 8h30 sur le site de la base d'essai à Tourville sur Arques. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications. De même les boîtiers de Géolocalisation seront remis au même endroit.

A l'issue des vérifications, les voitures pourront participer à la séance selon le règlement prévu (7.5.20p).

L'heure maximum pour la mise en parc Fermé est fixé à 16h00, et cela uniquement pour les participants à la base d'essai.

#### **Vérifications techniques finales :**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession KIA à Rouxmesnil-Bouteilles. Le prix horaire de la Main d'œuvre est de 60 € T.T.C

### **ARTICLE 2p. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1p. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS**

**3.1.5p.** Identique règlement moderne.

- o 1<sup>ère</sup> page de passeport technique historique PTH
- o Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC

**3.1.10p** **Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum.** Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 180 voitures. Soit 140 modernes et 40 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye [www.rallye.dieppe-rallye.com](http://www.rallye.dieppe-rallye.com).

**3.1.11p.** Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € avec le système de géolocalisation et le repas collectif VHC du Vendredi 9 Mai pour pilote et copilote**  
**480€ pour les licenciés ASA Pays de Dieppe si un des membres**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 € avec le système de géolocalisation

**3.1.12p.** Identique au règlement moderne

### **3.3.p. ORDRE DE DEPART**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Dieppe-Normandie et ce pour l'ensemble du rallye.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1p. VOITURES ADMISES**

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).

Pour le détail et règles, Selon le règlement du championnat de France VHC 2025, article 4.1

### **4.2p. ASSISTANCE**

Voir règlement particulier du 51<sup>ème</sup> Rallye de DIEPPE NORMANDIE

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 20<sup>ème</sup> Rallye de Dieppe VHC représente un parcours total de 308.10 km, dont 8 spéciales chronométrées d'une longueur de 139.85 km.

Il comporte 1 étape de 1 section et 1 étape divisée en 2 sections.

Etape 1 ..... 67.70 km dont 24.85 km de spéciales

Etape 2 ..... 240.40 km dont 115.00 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : TERROIR ET FALAISES 1 x 14.35..... = 14.35 km
- ES 2 : LES GRANDES VENTES 1 x 10.50..... = 10.50 km
- ES 3 / 6 : LA VIENNE 2 x 15.00..... = 30.00 km
- ES 4 / 7 : LES JACQUEMARTS 2 x 27.50..... = 55.00 km
- ES 5 / 8 : TERROIR DE CAUX 2 x 15.00..... = 30.00 km

**Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km**

### **6.2p. RECONNAISSANCES**

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

### 7.5.20p. SEANCE D'ESSAIS

**Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 9 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00.** Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe.** Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, **un commissaire technique effectuera l'ensemble des vérifications techniques préliminaires du rallye.** Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation du championnat de France 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J. L

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1 REMISE DES PRIX

Un cadeau sera remis à chaque équipage partant du 20<sup>ème</sup> Rallye de DIEPPE VHC.

Un cadeau ou coupe supplémentaire pour les équipages selon le protocole du championnat de France VHC.

### 10.2 PODIUM FINAL – REMISE DES PRIX

Classement général N, A, B J (récompenses sur podium 3 marches)

Classement général groupe 1, 2, 3, 4/5 (regroupés) (récompenses sur podium 3 marches)

Classement Challenge Petites Cylindrées (récompenses sur podium 3 marches)

Seront ensuite mis en avant lors de la cérémonie d'arrivée

1ère féminine

Classement groupes et classes Puis,

Le premier du classement général "Classic de compétition" (1977 – 1990)